

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 03 Février 2025

Mesdames et Messieurs,

Les Présidents des Comités Départementaux,
Les Présidents des Associations,
Les Membres de la Commission Technique.
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.

G.S 24/25 - HC/LS - N°

Objet : Note G.S École de Tir saison 2024/2025.



GESTION SPORTIVE
SAISON 2024/2025

ORGANISATION DU TIR SPORTIF ÉCOLE DE TIR

Additif à la G.S F.F.Tir - Vie Nationale 2025

RAPPEL POUR LA SAISON 2024/2025

***Inscription à la Précision, Vitesse 5 coups et 3/7**

PAR ISIS WEB

***Changement de série**

Afin d'éviter tout malentendu, les changements de série (voir document) se feront uniquement *par le Président ou le Responsable G.S du club*. Ces changements devront se faire par Mail avant la date limite (voir sur le plan de tir).

Il n'y aura plus d'inscription et de changement de série après cette date.

1) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2024/2025**, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE

Listes des catégories d'âges pour la saison 2024/2025

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés entre le 01/01/15 et le 31/12/2025
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/13 et le 31/12/14
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/11 et le 31/12/12
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/08 et le 31/12/10
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/07
D1 – S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/80 et le 31/12/04
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/65 et le 31/12/79
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/65
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/70
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/60

G.S ÉCOLE DE TIR 2024/2025
PISTOLET - CARABINE

1) Modalités de qualification au championnat régional École de Tir

L'accès au Championnat Régional École de Tir est libre.
(Pas de score minimum à réaliser lors du Championnat Départemental)

Les inscriptions pour le championnat régional se feront sur ISIS WEB **UNIQUEMENT**

2) MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION : NOUVEAUX PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :
2 Échelons OBLIGATOIRES
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.
CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

IMPORTANT: Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France.
Confirmation de Qualification au Championnat de France par isis web.

3) MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :

RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :
« Le sur classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »
« L'équipe doit être composée de **trois tireurs de même catégorie** qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

4) NOUVELLES MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION NOUVELLES RÈGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2025)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16** Par Mail sur secprovence@free.fr

G.S ECOLE DE TIR 2024/2025
PISTOLET - CARABINE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2025 et ses annexes.

I GÉNÉRALITÉS.

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT:

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, **Les inscriptions au championnat départemental et régional se feront uniquement sur ISIS WEB**, à la clôture de la compétition vous aurez la possibilité de télécharger la facture sur ISIS.

***PAIEMENT :**

-Règlement par chèque adresser au siège de la ligue auquel devra être jointe la facture télécharger sur ISIS

-Dans le cas d'un règlement par Virement Bancaire la facture téléchargée sur ISIS devra également être adressée à la ligue

Adresse d'expédition:

Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BLACHERE 13012 MARSEILLE

Tel : **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**

Mail : secprovence@free.fr

I.2 ARBITRAGE :

Écoles de Tir :

-Lors du Championnat Départemental 13 et du Championnat Régional de Provence, les impacts seront évalués par des cibles électroniques. **Les points seront comptés au 1/10^{ème} pour la Carabine**
Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

-Augmentation du programme de tir de la Carabine 3 positions, passage à 3 fois 20 coups de Match (Point entier). Les points seront comptés **au point entier pour le Départemental et Régional**

II- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ÉCOLE DE TIR -

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

- Date : **01/02 MARS 2025**
- Lieu : **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE**

Tel : **04.91.93.58.88**

- Date limite de réception des engagements :

VENDREDI 07 FEVRIER 2025

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

- Droits d'inscription Écoles de Tir Saison 2024/2025:

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux factures.

PF/PG, BF/BG, MF/MG

4,00 Euros par discipline.

Équipes :

0,00 Euros par discipline (toutes catégories)

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux Écoles de Tir du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ÉCOLE DE TIR -

L'accès au Championnat Régional Écoles de Tir est libre.
(Pas de score minimum à réaliser lors du Championnat Départemental)

- **Date :** **29/30 MARS 2025.**
- **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS**
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel : 04.91.93.58.88

- **Date limite de réception des engagements :**
MERCREDI 12 MARS 2025.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2024/2025:**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux factures.

PF/PG, BF/BG, MF/MG

4,00 Euros par discipline.

Équipes :

0,00 Euros par discipline (toutes catégories)

IV - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ÉCOLES DE TIR -

IV.1 - **DATES ET LIEU :** Du 08 au 11 Mai 2025 à DÔLE

IV.2 - **INSCRIPTIONS :** Disparitions des inscriptions (Validation par ISIS).

IV.3 - **POINTS D'ACCÈS :** Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et [site www.fftir.org](http://www.fftir.org)

V - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DES DIFFÉRENTES SPÉCIFICITÉS

Les modalités d'organisation spécifiques à chaque discipline (lieux, tarifs, bulletins d'engagement, délais, adresses, points d'accès aux échelons SEC, etc...) sont établies, en application des directives fédérales et sous couvert de la Ligue de Tir de Provence par les Commissions Régionales Sportives correspondantes.

Pour toutes informations concernant ces spécificités, les Responsables des Associations pourront se renseigner auprès des Présidents des Différentes Commissions (voir liste ci-dessous).

V.1 - ARBALÈTE :

Monsieur Marcel RICHARD 06.22.17.50.52

V.2 - ARMES ANCIENNES :

Monsieur Vincent CENCIO 06.72.84.43.93

V.3 - BENCH-REST :

Monsieur Louis ARTAUD 06.09.50.84.14

V.4 - CARABINE ET 300 Mètres :

Madame Imène CAVALLI imene.cavalli@gmail.com

V.5 - ÉCOLES DE TIR :

Monsieur Sylvain SCIRE sylvain.scire@gmail.com

V.6 - GESTION SPORTIVE:

Madame Violette STEINER violette.st@free.fr / 06.30.04.42.75

V.7 - PLATEAUX :

Monsieur Michel CLAPIER garage-clapier@wanadoo.fr / 06.48.58.75.18

V.8 - SILHOUETTES MÉTALLIQUES :

Monsieur Daniel PAREJA Stand Tél: 04.42.79.65.22

V.9 - T.A.R :

Monsieur J.Pierre CARAVIA jp.caravia@gmail.com / 06.12.97.67.13

V.10 - TIR SPORTIF VITESSE :

Madame Delphine BEZOT. commissionsv.liguedeprovence@gmail.com / 06.76.60.53.00